



Régularisation sans papiers

Par **oranaïs31**, le **08/03/2011** à **19:05**

Bonjour, je suis d'origine algérienne et je suis en France depuis novembre 2002, entré avec un visa court séjour, j'ai envoyé un dossier de contrat de travail à la préfecture car je travaille dans le bâtiment, je suis électricien et depuis j'ai pas eu de réponse. Je voulais savoir si je peux commencer à faire les démarches pour les 10 ans de présence en France car maintenant j'ai que neuf ans. J'attends votre réponse. Cordialement

Par **maniongui**, le **08/03/2011** à **19:58**

Depuis quand avez-vous envoyé le dossier à la préfecture? Avez-vous gardé les preuves d'envoi (recommandé avec accusé de réception)?

Par **oranaïs31**, le **08/03/2011** à **20:04**

Depuis avril 2009, bien sûr j'ai gardé l'accusé de réception

Par **maniongui**, le **08/03/2011** à **20:12**

En fait, lorsque vous faites une demande auprès de l'administration, en cas de silence de celle-ci après 4 mois, cela correspond à un refus implicite. Il faut faire des recours. Il faut monter des dossiers avec des arguments solides.